**ARRETE DE CONGE DE PRESENCE PARENTALE**

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire *(ou le Président)* de ...

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

***Le cas échéant pour les agents*** *contractuels :* Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l’application de l’article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

***Le cas échéant pour les stagiaires*** : Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1022 du 21 août 2006 relatif aux modalités d’attribution aux fonctionnaires et aux agents contractuels des collectivités territoriales du congé de présence parentale ;

Vu la demande de Monsieur *(ou Madame)* … née le …, *(grade)* ... suivant la lettre du … sollicitant le bénéfice d’un congé de présence parentale ;

Considérant que le congé de présence parentale est accordé de droit, pour une pathologie donnée, pour une durée maximale de 310 jours ouvrés dans une période de 36 mois en cas de rechute ou de récidive de la pathologie initialement traitée, un nouveau droit ne sera ouvert qu’à l’issue de la période de 36 mois ;

***Le cas échéant****: si l’agent a déjà bénéficié d’un congé de présence parentale :*

*Vu l’arrêté (ou les arrêtés) plaçant Monsieur (ou Madame) … en position de congé de présence parentale à compter du … pour une durée de…, pour s’occuper de son enfant … (nom de l’enfant) ;*

Considérant qu’il y a lieu d’accéder à sa requête,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

A compter du …, Monsieur *(ou Madame)* … née le …, *(grade)* ... est admis*(e)* au bénéfice bénéficie d’un congé de présence parentale d’une durée de … allant jusqu’au … inclus, soit … jours ouvrés *(congé qui ne peut excéder 310 jours ouvrés au cours d’une période de 36 mois)*.

**Article 2** :

Pendant cette période, l’agent n’est pas rémunéré.

***Pour les fonctionnaires titulaires* :** Il conserve intégralement ses droits à avancement.

***Pour les fonctionnaires stagiaires et*** *contractuels :* Il n'acquiert pas de droits à la retraite, sous réserve des dispositions de l'article L. 9 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 4 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 5**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(le Président)*,